



Commune de Saint-Firmin-des-Bois (Loiret)

**PROCES VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze janvier à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de SAINT-FIRMIN-des-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Francine DE WILDE, Maire.

Etaient présents : DE WILDE Francine, RIGLET Bernard, REMENANT Christine, FAISY Christophe, JOUHANNAU Alexa, LAGRANGE Sébastien, LEBAILLY Philippe, SCHAAP Vincent

Absent excusé : C. FAISY

Bon pour pouvoir : C. FAISY à S. LAGRANGE

Secrétaire : Mme Christine REMENANT

LA SÉANCE

*Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance
Selon l'article L2121-15 du CGCT il est procédé à l'élection du secrétaire.
Madame C. REMENANT est nommée secrétaire de séance*

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1) Demande de subvention (ETAT - DETR 2024)
- 2) Aménagement des rues du bourg et demande de subvention : amendes de police (Département)
- 3) STEP : achat d'un débitmètre, demande de subvention auprès de l'agence de l'eau
- 4) Place du bas : alimentation électrique d'un tableau depuis la STEP
- 5) Mon Restau Responsable
- 6) Ecole : appels à projets (Commune : travaux ; Ecole : fonds d'innovation pédagogique (CNRé)
- 7) Approlys : retrait du groupement

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL :

Madame le Maire demandé au Conseil Municipal de faire connaître ses remarques sur le compte-rendu qui lui a été transmis.

Le Conseil Municipal, n'ayant aucune remarque à formuler, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2023

1 – DEMANDE DE SUBVENTION – DETR 2024

Madame la Maire expose que le projet de création d'une Maison d'Assistant(e) maternel(le) dans l'habitation sise 1 rue des Bourdinières, 45220 ST FIRMIN DES BOIS, dont le coût prévisionnel est estimé, d'un estimatif de l'architecte au stade avant-projet sommaire à 215 000€ HT soit 258 000€ TTC (TRANCHE 1) et d'un projet d'accueil (péri-scolaire ou autre) au niveau du sous-sol s'élevant à 135 000 € H.T. et 162 000 € TTC (TRANCHE 2)

Ce projet (TRANCHE 1 et TRANCHE 2) est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024.

Madame le Maire propose au conseil municipal de repousser la demande de DETR pour la MAM à 2025 afin de peaufiner les devis (isolation, raccordement, clôture, etc...) et propose de réaliser une étude énergétique qui sera jointe au dossier. Le conseil municipal est d'accord.

2 – Rues du bourg : propositions d'aménagement et modification du plan de circulation

Délibération n°1266-01-2024

Suite à la réunion de travail du lundi 8 janvier 2024, avec M. AUGER du Département qui a présenté au conseil municipal diverses propositions d'aménagements ainsi qu'un projet de modification du plan de circulation, Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'estimation des coûts.

Estimation des coûts :

RD 36 : Réalisation d'un cheminement piéton au droit de l'église (signalisation de chantier- pose de bordures) **3 500€ HT**

Parking au niveau de la STEP : Matérialisation au sol à la résine d'un cheminement piéton : (signalisation de chantier- résine) **7 000€ HT**

Réalisation de divers marquages horizontale (Signalisation de chantier- passages piétons- places de stationnement- zébra) **2 500€ HT**

Fourniture et pose de panneaux (y compris montage- DICT) **9 000€ HT**

Total HT des travaux 22 000€ HT, et TTC 26 400€

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'établir les dossiers de demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR) et du Département (Amendes de Police).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le projet d'aménagement des rues du bourg, pour un montant HT de 22 000 €

- Décide de demander une subvention à hauteur de 30% au titre de la DETR 2024
- Décide de demander une subvention à hauteur de 50 % au titre des amendes de police
- Adopte le plan de financement ci-dessous :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	6 600 €	30 %
Région			
Département	Volet 3 Amendes de police	11 000 €	50 %
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres	Collectivité	4 400 €	20 %

Emprunt			
Total H.T.		22 000 €	100 %

- Sollicite une subvention de 6600 € auprès de l'État, correspondant à 30% du montant H.T. du projet.
- Sollicite une subvention de 11 000 € auprès du Département (Amendes de police) correspondant à 50 % du montant HT du projet
- Charge Madame le Maire de toutes les formalités.

3 – Station d'épuration : achat d'un débitmètre

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'acheter un débitmètre pour réaliser les mesures nécessaires au bilan de conformité de la STEP.

Un devis a été demandé auprès d'3D EAU.

Une subvention auprès de l'agence de l'eau peut être demandée pour cet achat.

Le dossier sera revu ultérieurement. Un complément sera demandé

4 – Place du bas : alimentation électrique d'un tableau depuis la STEP

Madame le Maire informe le conseil municipal du devis reçu par l'entreprise BERTHON concernant l'installation d'une alimentation électrique sur la place du bas, qui servirait à divers branchements (marchand de pizzas, ...)

Celui-ci s'élève à 3412.20 € HT et 4094.64 € TTC.

Le Conseil municipal ne s'oppose pas. Le dossier sera revu ultérieurement pour pouvoir demander une subvention auprès du département.

Alexa JOUHANNAU rejoint le conseil municipal à 18h45

5 – Mon Restau Responsable

Délibération n°1267-01-2024

Le PETR Gâtinais-Montargois propose d'intégrer le groupe « Mon Restau Responsable » qu'il animera de janvier 2024 à septembre 2036 dans le cadre du Projet Alimentaire.

Le PETR Gâtinais montargois en lien avec ses 4 EPCI membres (Agglomération Montargoise Et rives du Loing, Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouane et Communauté de Communes des Quatre Vallées) souhaite mettre en œuvre un accompagnement collectif des établissements de restauration collective dans la démarche Mon Restau Responsable®, expérimentation répondant aux objectifs du Projet Alimentaire Territorial du Gâtinais montargois.

« Mon Restau Responsable® » est un outil gratuit venant en aide aux structures de restauration collective souhaitant entrer dans une démarche de progrès, valoriser les bonnes pratiques existantes et définir de nouvelles pistes d'amélioration pour une alimentation saine et durable.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt est ainsi lancé auprès de l'ensemble des établissements de restauration collective du PETR Gâtinais montargois afin d'intégrer cet accompagnement durant la période 2024-2026 : « **ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF DES ÉTABLISSEMENTS DE RESTAURATION COLLECTIVE DANS LA DÉMARCHE MON RESTAU RESPONSABLE®** »

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la démarche « Mon Restau Responsable ».

Madame le Maire fait part au conseil qu'elle a demandé des plans pour un projet de self. La disposition des locaux ne s'y prête pas, et cela fonctionne bien actuellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour intégrer le groupe « Mon Restau Responsable »

6 – Ecole : appels à projets

Délibération n°1268-01-2024

Madame le Maire fait part au conseil municipal du projet CNRé organisé dans le cadre du Conseil National de la Refondation – notre école faisons-la ensemble. C'est un projet monté au niveau local en faveur des élèves et financé par l'Etat.

Le conseil municipal est favorable à soutenir un projet qui serait porté par l'école de St Firmin des Bois.

De plus un appel à projets concernant la rénovation des écoles est en cours, (plan de restauration écologiques des écoles, comprenant rénovation énergétique et renaturation, via le fonds vert). La toiture de l'école nécessitant des travaux de réhabilitation, ainsi que la clôture existante, Madame le Maire propose au conseil municipal de se positionner sur cet appel à projets.

Le Conseil Municipal donne son accord pour préparer un dossier à ce sujet (Toiture de l'Ecole, renaturation et réfection de la clôture....)

Mme Remenant demande s'il serait possible d'aider l'école pour leur projet de voyage scolaire à Paris. Madame le Maire propose de leur octroyer une subvention lors du prochain conseil municipal.

7- APPROLYS

Délibération n°1269-01-2024

Suite à l'adhésion à la centrale d'achat APPROLYS en 07/2021, la commune n'utilisant pas ce service, il faut acter le retrait par une délibération.

Mme le Maire propose donc au conseil municipal de se retirer du groupement Approllys Centr'Achats. Le Conseil Municipal, à l'unanimité demande le retrait de la commune de St Firmin des Bois du Groupement Approls Centr'achat.

AFFAIRES DIVERSES

1/ Café – possibilités de gérance envisagées

- Bouge ton coq
- Gérant extérieur

De plus Mme le Maire informe le conseil que l'on a reçu la confirmation d'octroi de la subvention de 50 000 € demandé auprès de l'ANCT pour le projet de création d'un café-commerce, en complément de la subvention du Département d'un montant de 14800 €, et de la subvention de la Région (CRST) d'un montant de 52000 €.

Une réunion travaux, afin de définir un calendrier sera fixée rapidement.

Concernant le café-associatif Mme le Maire fait part au conseil qu'une personne serait intéressée pour la gérance d'un café.

D'autre part Mme le Maire a contacté Bouge ton coq qui aide dans l'installation d'un café-associatif.

Une première visio-conférence a déjà eu lieu. La prochaine a lieu mardi prochain 16/01 à 9h.

Puis une réunion publique aura lieu.

2/ Radar pédagogique (Elan Cité)

Le contrat de maintenance prend fin le 21/03/2024. Son coût est de 199 € H.T./an.

Madame le Maire propose de ne pas renouveler le contrat de maintenance. Le conseil municipal donne son accord pour ne pas renouveler ce contrat de maintenance.

3/ Copieur Mairie :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le contrat pour la location du photocopieur a été renégocié. Le prestataire retenu est Canon pour un montant de 400 € H.T. par trimestre (contre 723 €HT actuellement avec un nombre de copies limitées), tout compris (ainsi que le module « piqûres à cheval » permettant de réaliser le bulletin municipal qui ne sera plus envoyé chez l'imprimeur : soit une économie de 1250 €, et de 1292 € pour la location du copieur)

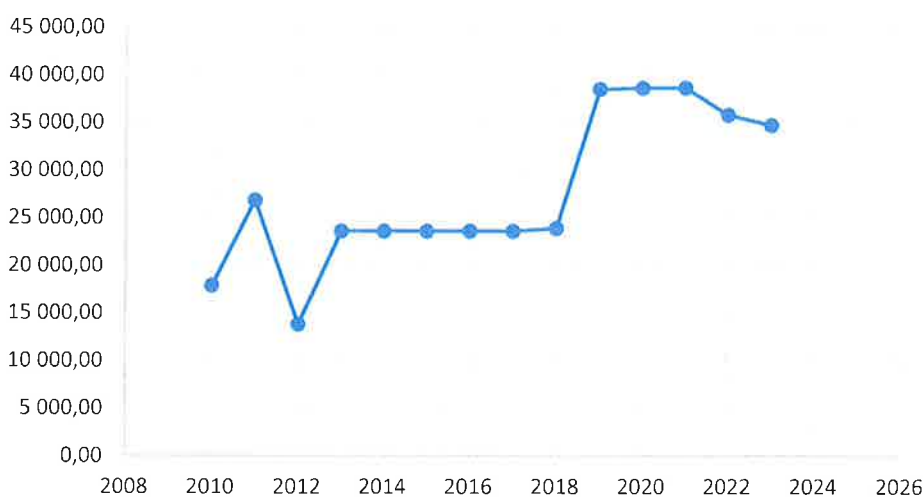
4/ 3CBO : rapport de la CLECT

Madame le Maire fait part au conseil municipal du rapport de la CLECT pour lequel le conseil municipal doit donner son aval dans un délai de 3 mois suite à sa transmission. La délibération sera prise lors du prochain conseil municipal. Mme le Maire a demandé des explications à la 3CBO concernant le calcul de l'attribution de compensation que nous versons chaque année.

Pour mémoire depuis 2010 :

2010	17 910,00
2011	26 874,75
2012	13 842,50
2013	23 622,00
2014	23 622,00
2015	23 622,00
2016	23 622,00
2017	23 622,00
2018	23 933,00
2019	38 543,00
2020	38 688,00
2021	38 688,00
2022	35 864,00
2023	34 776,00

3CBO - MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE
COMPENSATION



5/ Bulletin municipal : Il est en cours de rédaction et sera imprimé par le secrétariat de la mairie lorsque le nouveau copieur aura été livré.

6/ Commission des finances :

La commission des finances pour préparation du budget aura lieu : Jeudi 1^{er} février 2024 à 18 h 30 suivi d'un conseil municipal.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 19 heures 45.

Le Maire,

le Secrétaire de Séance,

